

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

Zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols oui non
(en attente de l'arrêté préfectoral définissant ces SIS)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

L'information est mentionnée dans l'acte de vente
Vous devez indiquer si vous avez déjà eu des sinistres sur votre immeuble, indemnisé au titre des catastrophes naturelle, minière ou technologique.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- Les Plans de Prévention des Risques approuvés sont consultables sur le site :
<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone>
- Un extrait cartographique permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.
Faire un extrait de la carte disponible sur le site <https://www.tassinlademilune.fr/cadre-de-ville/urbanisme/etat-des-risques-naturels-et-technologiques>